



François Jaquet
et Malou Amselek

Faut-il être végane ?

Éthique d'un mode de vie

Éditions
SCIENCES
HUMAINES

François Jaquet
et Malou Amselek

Faut-il être végane ?

Éthique d'un mode de vie

Maquette couverture et intérieur : Isabelle Mouton

Crédits couverture : © Bob van den berg photography/Getty Images

Retrouvez nos ouvrages sur
www.scienceshumaines.com
www.scienceshumaines.com/editions

Diffusion/Distribution : Interforum

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen,
le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou
du Centre français du droit de copie.

© **Sciences Humaines Éditions, 2025**

38, rue Rantheaume

BP 256, 89004 Auxerre Cedex

Tél. : 03 86 72 07 00/Fax : 03 86 52 53 26

ISBN = 9782361069018

Introduction

La population humaine mondiale a récemment dépassé la barre des 8 milliards. Pour sa consommation, 83 milliards d'animaux terrestres sont tués chaque année¹. Bien davantage si l'on tient compte des poissons, au sujet desquels les statistiques sont toutefois moins précises. Parce qu'ils sont trop nombreux pour être dénombrés, on se contente de les peser. Sur cette base, les estimations médianes évaluent leur quantité à environ 1 500 milliards, soit 187 fois plus d'individus qu'il n'y a d'humains sur Terre. Réduisons l'échelle afin d'y voir plus clair. En France, on abat chaque année plus de 850 millions de mammifères et de volailles, auxquels s'ajoutent près de 3,5 milliards de poissons. Si l'on zoome encore un peu, on constate qu'en moyenne, l'Hexagone exécute chaque seconde 138 animaux. Depuis que vous avez entamé la lecture de cette introduction, 6 000 individus conscients ont trouvé la mort parce que les Gaulois sont de bons vivants.

Quoi qu'en disent les producteurs, qui ne manquent évidemment pas de vanter des conditions d'élevage et d'abattage exemplaires, ces individus ont dans l'ensemble une vie et une mort misérables. Plus de 80 % des animaux d'élevage abattus proviennent de systèmes intensifs, un ratio qui varie selon les espèces : 84 % des poulets, 94 % des truites, 95 % des porcs et 99,9 % des lapins². Le calvaire qu'endurent ces animaux s'explique par plusieurs facteurs.

Pour commencer, l'environnement dans lequel ils évoluent est inadapté à leur physiologie. Ils ne voient jamais la lumière du jour et sont confinés dans des espaces si exigus qu'ils ne peuvent réaliser les comportements propres à leur espèce. Les cages de gestation des truies, dont le sol est construit

1- Ces chiffres et les suivants sont tirés de H. Ritchie, P. Rosado et M. Roser, « Animal Welfare », Our World in Data, 2023.

2- L214, « Élevage intensif : Plus de 8 animaux sur 10 en France », site Internet, 2024.

en caillebotis, ne leur permettent même pas de se retourner. Les poules pondeuses sont entassées dans des cellules grillagées, incapables d'étendre leurs ailes sur une surface équivalente à une feuille A4. Et les lapins doivent se contenter d'un format A5. L'immobilité induite par ces conditions de détention cause des douleurs osseuses et articulaires, des infections urinaires, des ulcères et des plaies ouvertes qui, compte tenu de la relative absence d'hygiène, tendent à s'infecter.

D'autres souffrances découlent des modifications physiologiques qu'ont subi les animaux de rente au fil du temps. Afin de maximiser leurs profits, les éleveurs ont créé, par sélection génétique, de véritables machines à viande, à œufs et à lait. Contrairement aux femelles aurochs sauvages dont elles descendent, qui avaient de petits pis adaptés à la mobilité, les vaches laitières actuelles sont dotées de gigantesques mamelles produisant chaque jour jusqu'à 60 litres de lait³. Les poulets de chair, quant à eux, ont été sélectionnés de telle sorte qu'ils s'engraissent davantage et plus rapidement. Ils pèsent désormais à l'âge de 35 jours le poids qu'ils mettaient 140 jours à atteindre en 1950⁴. Si ces modifications génétiques permettent de stimuler les rendements, elles se font toujours au détriment des animaux. Le poids des pis sur les membres et les sabots des vaches engendre douleurs osseuses et articulaires, lésions et boiteries. La croissance accélérée des muscles des poulets, plus rapide que celle de leurs organes vitaux, entraîne des pathologies respiratoires et cardiaques, ainsi que de fréquentes fractures des pattes.

D'autres pratiques qui ont pour but d'optimiser la productivité affectent les animaux plus directement. Pendant la lactation, les truies ne sont pas fécondes. Afin de les inséminer plus rapidement, on avance donc le sevrage des porcelets. Des problèmes de santé s'ensuivent, qui nécessitent d'abattre les truies après 3 à 5 ans, quand leur espérance de vie naturelle est d'une dizaine d'années. Dans le même ordre d'idées, les poules pondeuses sont souvent exposées à une lumière artificielle visant à prolonger la période de ponte⁵. Cette technique les incite à pondre environ 300 œufs par an. À titre de comparaison, leurs ancêtres sauvages n'en produisaient que 10 à 15⁶.

3- Compassion in World Farming, « L'élevage des vaches laitières », site Internet, 2025.

4- Commission européenne, « Rapport de la commission au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande », 2016.

5- H&N International, « Programmes lumineux », 2022.

6- M. N. Romanov et S. Weigend, « Analysis of genetic relationships between various populations of domestic and jungle fowl using microsatellite markers », *Poultry Science*, Vol. 80, N° 8, p. 1057–1063, 2001, p. 1057.

En raison de ces cadences effrénées, les poules sont soumises à un stress et un épuisement qui s'avèrent souvent létaux⁷. L'âge moyen de « réforme » est quoi qu'il en soit de 78 semaines pour les poules rousses, alors que ces animaux ont normalement une espérance de vie de 4 ans.

Les animaux de ferme subissent par ailleurs de nombreuses mutilations, le plus souvent pratiquées sans anesthésie. L'écornage systématique des vaches laitières, qui consiste à brûler la base de la corne, une zone très innervée, leur cause une intense douleur⁸. Dans certaines régions, les bovins endurent encore le marquage au fer rouge, ainsi que l'ablation de la queue, qui vise à faciliter la traite. Les porcelets sont, eux aussi, soumis à la caudectomie, à quoi s'ajoutent le meulage des dents et la castration⁹. Ceux d'entre eux qui, trop frêles ou malades, ne seraient pas rentables sont « claqués », fracassés d'un coup net contre un mur¹⁰. Certains ne meurent pas immédiatement, qui sont alors abandonnés à terre à l'agonie. Les volailles non plus ne sont pas épargnées. Les poulets et les poussins, notamment, subissent le débecquage et l'épointage, c'est-à-dire l'amputation d'une partie du bec. Cette procédure particulièrement douloureuse, réalisée au laser ou au moyen d'une lame chauffée, a le mérite de prévenir les comportements agressifs nés du stress et du surpeuplement.

Le transport vers l'abattoir inflige aux animaux une expérience traumatique supplémentaire¹¹. Durant plusieurs jours, quand ce ne sont pas des semaines, passés dans des camions surchargés, les bêtes sont en proie à la fatigue, à la chaleur, au froid, à la faim et à la soif. Outre les cas de déshydratation, d'hypothermie et d'hyperthermie, les blessures ne sont pas rares qui résultent des bousculades et des chutes. Les taux de mortalité sont élevés. Les méthodes de manipulation cruelles n'arrangent rien à l'affaire¹². Elles incluent l'usage de bâtons et d'aiguillons électriques pour contraindre les

7- Protection mondiale des animaux, « Les poules pondeuses », site Internet, 2019.

8- L'Institut de l'élevage le reconnaît explicitement dans une brochure ironiquement intitulée « Écorner les jeunes bovins efficacement, facilement et sans douleur », 2016.

9- Commission européenne, « Final report of an audit carried out in France from 17 June 2019 to 21 June 2019 in order to evaluate member state activities to prevent tail-biting and avoid routine tail-docking of pigs », 2020 ; J.-P. Van Ferneij, « Le porc mâle non castré dans l'Union européenne », site Internet, 2022.

10- Cette pratique de « percussion de la boîte crânienne » est légale et encadrée par le règlement européen 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

11- L214/Eyes on Animals, *La face cachée de nos assiettes*, Robert Laffont, 2019 ; É. Fenaughty, *Carcasse. Une enquête sur les routes du sang*, Marchialy, 2024 ; Welfarm, « Transport d'animaux vivants », site Internet, 2023.

12- L214, « Arrivée et attente des animaux à l'abattoir », site Internet, 2024.

bovins et les cochons à progresser à travers les installations de contention et jusqu'aux véhicules. Ces méthodes provoquent un stress intense qui entraîne parfois la mort. Les volailles subissent des conditions plus déplorables encore, puisqu'elles sont confinées dans des caisses étroites prévenant tout mouvement naturel.

Enfin, et sans surprise, la mise à mort non plus n'est pas exactement une partie de Puissance 4. Difficile de garantir l'épanouissement des animaux quand on en extermine chaque jour plusieurs millions, comme s'évertuent à le faire le millier d'abattoirs actifs en France. Ces derniers, disons-le sans détour, sont des lieux sordides. Brisés par des jours de transport, les animaux y arrivent dans un état lamentable. Sauf dérogations culturelles, la loi impose qu'ils soient inconscients au moment de leur mise à mort. Différentes méthodes sont employées à cette fin. Les bovins sont assommés à l'aide d'un pistolet à tige perforante, tandis que les cochons sont étourdis avec un bâton électrique ou dans une fosse à CO₂. Quant aux poulets, on les immerge la tête en bas dans un bassin d'eau électrifiée. Il n'est toutefois pas rare que l'étourdissement échoue, laissant les animaux conscients lorsqu'ils sont saignés ou suspendus à la chaîne d'abattage¹³. Témoins de la mise à mort de leurs congénères, ils comprennent alors qu'ils sont sur le point de subir le même sort.

Les conditions du massacre des poissons ne sont pas plus enviables, la pêche n'étant soumise à aucune réglementation de bien-être animal. Ceux dont les organes n'explorent pas du fait de la dépressurisation quand ils sont violemment extirpés du fin fond des océans agonisent parfois pendant des heures avant de mourir asphyxiés.

Tous les animaux ne sont pas élevés en systèmes intensifs. Toutefois, même l'infime minorité d'éleveurs plus respectueux opèrent selon une logique d'exploitation contraire au bien-être animal. Ils pratiquent sur leurs bêtes des mutilations et leur imposent des conditions de vie qui ne satisfont pas leurs besoins essentiels. Ainsi, les bovins n'échappent pas à l'écornage, et les petits sont séparés de leur mère peu après la naissance. Tout comme dans les élevages intensifs, les génisses sont inséminées pour produire du lait pendant 5 à 6 ans avant d'être abattues, tandis que les veaux sont conduits à l'abattoir quelques semaines après leur naissance. La caudectomie, le meulage

13- L214, « Abattoirs made in France », site Internet, 2024.

des dents et la castration sont pratiqués sur les cochons, qui évoluent sur des sols en partie en caillebotis et sont abattus dès l'âge de 182 jours¹⁴. Les volailles subissent également le débecquage car, l'accès extérieur étant limité, la densité en intérieur demeure élevée¹⁵. Il vaut la peine de noter que les conditions de transport et d'abattage sont le plus souvent identiques quelle que soit la manière dont les animaux sont élevés.

Lorsqu'on les interroge, la plupart des citoyens condamnent vivement ces pratiques. On pourrait alors s'attendre à ce qu'ils boycottent en masse les biens qu'elles génèrent. Mais rares sont ceux qui joignent les actes à la parole. Les véganes, qui ont un jour pris la résolution de renoncer aux produits d'origine animale, ne composent pas plus de 3 % de la population des pays occidentaux, moins de 1 % en France. En dépit de ces modestes statistiques, le véganisme est très présent dans l'espace public et médiatique. Cette forte représentation a plusieurs causes. D'abord, les véganes sont très actifs sur les réseaux sociaux, qui sont devenus l'une de principales sources d'information, particulièrement auprès des 18-24 ans. La visibilité du véganisme est renforcée par les personnalités influentes qui en font la promotion, telles que la militante Greta Thunberg, les acteurs Joaquin Phoenix et Natalie Portman, les musiciens Moby et Billie Eilish, et les sportifs Lewis Hamilton et Serena Williams. Enfin et surtout, nous semble-t-il, le véganisme questionne nos pratiques alimentaires, en exposant au grand jour la contradiction qui opère entre nos valeurs morales et nos comportements quotidiens. Il n'en faut pas davantage pour faire de cette pratique minoritaire le sujet des débats les plus passionnés.

Dans les librairies françaises, on trouve une poignée de livres traitant du véganisme¹⁶. Quelques autres relèvent de l'éthique. Mais plus ou moins aucun ouvrage en langue française ne porte sur *l'éthique du véganisme*. On peut s'en étonner. Que des auteurs nourrissent un intérêt pour l'histoire du véganisme, sa sociologie ou sa psychologie, c'est sans surprise ni problème.

14- Chambre d'agriculture Tarn-et-Garonne, « L'élevage de porcs en agriculture biologique », site Internet, 2025 ; Ministère de l'Agriculture, « Cahier des charges du label rouge n° LR 07/20 », 2021.

15- L214, « L'épointage (ou débecquage) », site Internet, 2024.

16- Notamment, C. Helayel, *Yes Vegan ! Un choix de vie*, L'Âge d'Homme, 2015 ; É. Vieille Blanchard, *Révolution végane : Inventer un autre monde*, Dunod, 2018 ; V. Giroux et R. Larue, *Le véganisme*, PUF, 2019 ; R. Larue (éd.), *La pensée végane*, PUF, 2020 ; J. Ségal, *Tous véganes ? Manifeste pour un véganisme éclairé*, Yves Michel, 2021 ; T. Lepeltier, *Les véganes au pouvoir*, Pommier, 2021 ; A. Renard et V. Simoneau-Gilbert, *Que veulent les véganes ? La cause animale, de Platon au mouvement antispéciste*, Fides, 2022 ; R. Larue (éd.), *Anthologie végane : 100 textes essentiels*, PUF, 2023.

Chacun ses goûts, après tout. Il est parfaitement légitime de se demander quand et où est apparu le végétarisme, qui constitue le mouvement végétarien et quelles sont les croyances et motivations de ses acteurs. Comme c'est presque toujours le cas, les questions les plus captivantes relèvent toutefois de l'éthique. Comme c'est souvent le cas, elles ont été peu ou prou négligées par les auteurs francophones. Le présent ouvrage vise à combler cette lacune en proposant un examen des questions morales que soulève le végétarisme.

Il comporte quatre parties. Dans la première, nous tâchons de clarifier deux notions qui sont au cœur de l'éthique du végétarisme – les notions d'éthique et de végétarisme – et nous écartons quelques idées reçues à leur sujet. Non, l'éthique n'est pas subjective. Et non, le végétarisme n'est pas une position morale ou politique. Selon la définition que nous retenons, il est la pratique qui consiste à ne pas produire, acheter ou utiliser de produits d'origine animale. Cette définition dicte la structure du reste de l'ouvrage. La deuxième partie porte sur l'éthique de la production : est-il moralement acceptable d'élever et de tuer des animaux pour produire de la viande, des œufs et du lait ? La troisième partie traite de l'éthique de l'achat de ces biens. Certains concèdent que l'élevage est condamnable, mais contestent qu'il soit immoral de consommer ses produits, au motif que nos actes de consommation seraient impuissants à changer quoi que ce soit au sort des animaux. Que faut-il en penser ? Enfin, la quatrième et dernière partie aborde l'éthique de l'utilisation de produits d'origine animale. À supposer que l'achat de viande, d'œufs et de produits laitiers est immoral, est-il pour autant condamnable d'utiliser ces produits quand cela ne suppose pas de les acheter ? Voilà pour le programme.

Le végétarisme est devenu en à peine une décennie un authentique sujet de société, un thème clivant qui ne laisse personne indifférent. Dans ces circonstances, il n'est pas aisé d'avoir à son propos un dialogue apaisé où s'illustrent les vertus de l'esprit critique. D'une part comme de l'autre, la tentation est puissante de multiplier les affirmations infondées tout en caricaturant la position adverse. Les chiffres évoqués plus haut sont pourtant sans équivoque : la question est assez grave pour exiger mieux que ces excès. C'est la vocation de ce livre que de la traiter avec le soin et la pondération qu'elle mérite.

Partie I

Éthique et véganisme

Chapitre 1

Qu'est-ce que l'éthique?

Cet ouvrage propose une introduction à l'éthique du véganisme. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est essentiel de savoir de quoi l'on parle. Pour comprendre en quoi consiste l'éthique du véganisme, il faut au moins avoir une vague idée de ce que sont l'éthique et le véganisme. Les deux chapitres qui composent cette première partie ont pour fonction de clarifier ces deux notions.

Supposons que vous demandiez à un ami si la consommation de viande est immorale et qu'il vous réponde par l'affirmative. La conversation que vous avez avec votre ami est une conversation morale : vous commencez par lui poser une *question morale* (« La consommation de viande est-elle immorale? ») ; il y répond par un *jugement moral* (« La consommation de viande est immorale ») ; ce jugement est vrai si et seulement s'il correspond à un *fait moral* (le fait que la consommation de viande est immorale). L'éthique peut être définie comme l'étude philosophique des questions, des jugements et des faits moraux. Ses experts cherchent à établir des vérités morales, des jugements qui soient conformes aux faits.

Mais alors qu'est-ce que la morale? Vaste question, à laquelle il serait naïf de prétendre répondre en quelques pages. À vrai dire, il se pourrait même que cette notion soit indéfinissable. Il convient cependant d'en dire quelques mots au début d'un livre d'éthique comme celui-ci. Ainsi, nous présentons trois affirmations au sujet de la morale qui permettent d'en cerner les contours : les vérités morales constituent un sous-ensemble des vérités normatives ; ces vérités sont objectives ; et c'est par le biais de nos intuitions que nous y accédons. Ces considérations conceptuelles et méthodologiques

nous aideront par la suite à appréhender les questions morales que soulève le véganisme.

1.1 Des questions normatives

On a coutume de distinguer les propositions *descriptives* des propositions *normatives*. Considérez ces dix affirmations :

- (1) Les adultes ne parlent pas la bouche pleine.
- (2) L'homosexualité est cachée en Arabie saoudite.
- (3) Les caries sont parfois douloureuses.
- (4) Sylvie ne croit pas en l'astrologie.
- (5) La consommation de viande est répandue.
- (6) Il ne faut pas parler la bouche pleine.
- (7) L'homosexualité est illégale en Arabie saoudite.
- (8) Les caries sont mauvaises pour ceux qui en font l'expérience.
- (9) Sylvain ne devrait pas croire en l'astrologie.
- (10) La consommation de viande est moralement acceptable.

Les propositions (1) à (5) sont descriptives : elles se bornent à décrire de façon neutre les objets sur lesquels elles portent. Les propositions (6) à (10), en revanche, sont normatives : elles visent à évaluer les objets sur lesquels elles portent. Les affirmations morales relèvent de la seconde catégorie. Elles disent ce que l'on doit faire ou ne pas faire, ce qui est bon ou mauvais, juste ou injuste, obligatoire, permis ou interdit.

Ceci étant admis, toutes les propositions normatives ne sont pas morales. Certaines relèvent de la politesse, comme (6) ; elles portent sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire du point de vue de l'étiquette. D'autres sont juridiques, comme (7) ; elles évaluent les conduites comme légalement permises ou interdites. D'autres encore sont prudentielles, comme (8) ; elles concernent le bien-être des individus, ce qui est conforme ou contraire à leurs intérêts, bon ou mauvais pour eux. D'autres enfin sont épistémiques, comme (9) ; elles portent sur ce qu'il est justifié ou injustifié de croire. Les propositions morales, comme (10), ont ceci de particulier qu'elles évaluent les conduites comme *moralement* bonnes ou mauvaises, justes ou injustes, obligatoires, permises ou interdites. Elles ne constituent qu'un type de propositions

normatives, parmi d'autres dont il est essentiel de bien les distinguer. Juger une conduite impolie, illégale, imprudente ou épistémiquement douteuse ne revient pas à la condamner moralement : même si les propositions (6) à (9) sont vraies, il n'est pas immoral de parler la bouche pleine, d'être homosexuel, d'avoir des caries ou de croire en l'astrologie.

1.2 Une affaire objective

Selon une idée reçue fort répandue, les vérités morales sont subjectives. De ce point de vue, les énoncés moraux se bornent à décrire les attitudes de leurs locuteurs : la phrase « La consommation de viande est immorale » signifie « Je désapprouve la consommation de viande », tandis que la phrase « La consommation de viande est moralement acceptable » signifie « J'approuve la consommation de viande ». Lorsque votre ami affirme que la consommation de viande est immorale, il énonce un fait concernant sa vie mentale, le fait qu'il désapprouve la consommation de viande. Les faits moraux sont alors subjectifs, dépendants des attitudes d'un sujet. C'est un fait que la consommation de viande est immorale, mais ce fait est relatif à votre ami, en ce sens qu'il dépend de sa désapprobation de cette pratique.

Parce qu'elle fait de la morale une affaire subjective, cette conception est souvent appelée « subjectivisme ». Si elle est si répandue, c'est qu'elle semble favoriser une forme de tolérance. Le prosélytisme, cette attitude qui consiste à tenter d'imposer ses opinions à autrui, est mal perçu. Il convient au contraire d'accepter la diversité des points de vue. On pourrait penser que le subjectivisme promeut cette forme de tolérance. En affirmant que les vérités morales varient d'un individu à l'autre, il paraît exclure d'emblée toute forme de propagande. S'il est vrai pour vous que la consommation de viande est moralement acceptable, au nom de quoi votre ami pourrait-il chercher à vous convaincre du contraire, quand bien même il serait vrai pour lui que la consommation de viande est immorale ? On pourrait voir dans cette tendance à la tolérance une raison de souscrire au subjectivisme.

Cette défense du subjectivisme se heurte pourtant à plusieurs objections. Tout d'abord, le prosélytisme et l'intolérance sont tout aussi critiquables sur certains sujets dont l'objectivité ne fait pas débat. Il est certes inapproprié de chercher coûte que coûte à convaincre autrui de votre position sur la moralité de la consommation de viande, de la peine de mort ou de l'avortement.

Mais il ne l'est pas moins de tenter de convertir autrui à votre point de vue sur l'existence de Dieu ou l'origine de la vie. Ensuite, certaines croyances morales – racistes, sexistes ou homophobes, par exemple – méritent d'être critiquées. Ce n'est pas faire preuve d'intolérance que de les mettre en cause. Tant qu'on le fait avec respect, c'est au contraire traiter leurs tenants comme des sujets raisonnables avec lesquels il vaut la peine de discuter plutôt que des individus fragiles qu'il s'agirait de préserver de toute contradiction. Enfin, le subjectivisme est tout compte fait mal armé pour promouvoir la tolérance. Imaginez quelqu'un qui approuve l'intolérance et affirme : « L'intolérance est moralement acceptable ». Si les subjectivistes ont raison, cette personne dit la vérité, car elle ne fait que constater sa propre approbation de l'intolérance. Pour ces trois raisons, on ne peut pas s'appuyer sur le rejet de l'intolérance pour défendre le subjectivisme.

Les philosophes qui souscrivent à cette approche sont très minoritaires. Et pour cause : elle n'est pas seulement mal motivée ; elle se heurte en outre à de sérieuses objections¹. Nous nous contenterons d'en présenter deux. La première est souvent appelée « problème du désaccord ». Pour l'apprécier, considérons ce dialogue entre Jim, qui est opposé à la peine de mort, et Pam, qui lui est favorable :

Jim : « La peine de mort est immorale. »

Pam : « La peine de mort n'est pas immorale. »

De toute évidence Jim et Pam ont un désaccord. Puisqu'ils se contredisent, ils ne peuvent tous deux avoir raison. L'un ou l'autre (au moins) doit se tromper. L'ennui est que le subjectivisme est incapable de rendre compte de ce désaccord. Si cette théorie était vraie, on pourrait traduire le dialogue de Jim et Pam en ces termes :

Jim : « Je désapprouve la peine de mort. »

Pam : « J'approuve la peine de mort. »

Mais dans cette version du dialogue, Jim et Pam n'ont pas de désaccord. Non seulement leurs énoncés ne se contredisent pas, mais ils sont tous deux vrais.

1- Pour une critique détaillée du subjectivisme, on consultera F. Jaquet et H. Naar, *Qui peut sauver la morale ? Essai de métaéthique*, Eliott éditions, 2024, p. 65–60.

En clair, le problème du désaccord est le suivant : nous avons souvent des désaccords moraux ; or nous n'en aurions jamais si le subjectivisme était vrai ; donc le subjectivisme est faux.

Outre le problème du désaccord, le subjectivisme se heurte au problème de l'erreur. Considérons la phrase « Il faut exterminer les Juifs ». Il va de soi que cette phrase est fautive ; quiconque l'énonce sincèrement se trompe. Le problème est que le subjectivisme ne peut pas rendre justice à ce verdict. Lorsqu'un néonazi affirme qu'il faut exterminer les Juifs, le subjectivisme traduit son affirmation par : « J'approuve l'extermination des Juifs ». Mais cette affirmation est alors vraie, puisque c'est un fait bien réel que les néonazis approuvent l'extermination des Juifs. Le subjectivisme implique donc que les néonazis disent la vérité lorsqu'ils affirment qu'il faut exterminer les Juifs. En clair, le problème de l'erreur est le suivant : nous nous trompons parfois en matière de morale ; or nous aurions toujours raison si le subjectivisme était vrai ; donc le subjectivisme est faux.

Parce que le subjectivisme n'est capable de rendre compte ni de l'existence des désaccords moraux ni de la possibilité que l'on se trompe en matière de morale, plus ou moins tous les philosophes le rejettent. Nous en ferons autant et présumerons, en particulier, que les vérités qui relèvent de l'éthique animale sont indépendantes des attitudes des individus.

1.3 Le recours aux intuitions

Les vérités morales sont objectives ; elles ne dépendent pas des attitudes des uns et des autres. Il ne suffit pas d'un effort d'introspection pour savoir ce qui est bon ou mauvais, ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Dans ce cas, comment faut-il s'y prendre ? Comment savoir, par exemple, si la peine de mort ou la consommation de viande sont immorales ?

On pourrait se tourner pour cela du côté des sciences empiriques. Après tout, la méthode scientifique est sans doute notre accès le plus fiable à la réalité. Ses succès sont nombreux. Elle est notamment parvenue à expliquer pourquoi les objets tombent lorsqu'on les lâche, l'apparition de nouvelles espèces sur Terre, l'hérédité de certains traits d'une génération à l'autre, la manière dont la lumière se comporte et l'origine de certaines maladies. En matière de morale, ce serait pourtant une mauvaise idée que de compter sur

la science. Selon une thèse très consensuelle que l'on doit à David Hume², l'éthique est autonome vis-à-vis des sciences en ce sens qu'il n'existe pas de bons arguments dont les prémisses seraient scientifiques et la conclusion morale. Considérons cet argument :

(11) Les poissons sont des êtres sentients.

(12) Donc, il est immoral de les tuer.

Il revient à la science d'établir l'unique prémisse de cet argument. C'est une question scientifique, empirique que de savoir si les poissons sont sentients, c'est-à-dire capables de ressentir des choses agréables (comme le plaisir et la joie) ou désagréables (comme la douleur et la tristesse). La conclusion de l'argument, en revanche, relève de l'éthique; il s'agit d'une proposition morale, qui condamne la mise à mort des poissons. Notez maintenant que l'argument est invalide, en ce sens que sa conclusion ne découle pas logiquement de sa prémisse. On peut, sans se contredire, concéder que les poissons sont sentients tout en niant qu'il soit immoral de les tuer.

Pour parvenir à la conclusion qu'il est immoral de tuer les poissons en partant de la prémisse qu'ils sont sentients, il nous faut ajouter une autre prémisse, qui fasse le pont entre ces deux propositions :

(13) Il est immoral de tuer les êtres sentients.

Malheureusement, cette nouvelle prémisse ne peut être établie au moyen de la méthode scientifique. Aucun test empirique ne nous permet d'évaluer l'hypothèse selon laquelle il est immoral de tuer les êtres sentients; cette hypothèse ne fait aucune prédiction qu'il serait possible de confronter à des observations. En somme, maintenant que l'argument est valide, l'une de ses prémisses n'est pas scientifique. Cet exemple illustre bien l'impuissance de la méthode scientifique à établir des thèses morales. Pour faire de l'éthique, il faut donc transcender les frontières de la science. Mais alors, pour aller où? Par quel biais pouvons-nous accéder aux vérités morales sinon celui de l'observation? Comment savoir s'il est immoral de tuer des poissons si ce n'est en faisant appel aux données de l'expérience?

2- D. Hume, *La morale : Traité de la nature humaine*, Flammarion, 1999.

Pour le comprendre, commençons par remarquer que les vérités morales ne sont pas les seules à échapper à la méthode empirique. Considérez les propositions suivantes :

- (14) Aucun objet ne peut être entièrement vert et entièrement rouge.
- (15) Une proposition ne peut pas être vraie et fausse en même temps.
- (16) Tous les événements ont une cause.
- (17) Un acte n'est libre que si son auteur aurait pu ne pas l'accomplir.
- (18) On ne peut savoir quelque chose que si cette chose est vraie.

Ces cinq propositions ont en commun d'être hors de portée des sciences empiriques, en ce sens qu'aucune observation ne peut les confirmer ou les infirmer. L'explication de ce constat est simple : ces propositions relèvent de la connaissance *a priori*, celle que l'on acquiert par le simple usage de la raison, sans recourir à l'expérience.

La connaissance morale est, elle aussi, *a priori*. Par conséquent, pour faire de l'éthique – et découvrir, par exemple, si la consommation de viande et la peine de mort sont immorales –, il convient d'adopter la même méthode qui permet d'évaluer les propositions (14) à (18), à savoir la méthode philosophique. En quoi consiste cette méthode ? Il est difficile de le dire précisément, car il s'agit là d'une question philosophique qui, comme la plupart des questions de ce type, est controversée. On peut toutefois dire ceci sans trop s'avancer : tandis que la méthode scientifique repose sur l'observation, la méthode philosophique repose sur l'intuition³. À la réflexion, il nous semble qu'aucun objet ne peut être entièrement vert et entièrement rouge, qu'une proposition ne peut pas être vraie et fausse en même temps, que tous les événements ont une cause, qu'un acte n'est libre que si son auteur aurait pu ne pas l'accomplir, et qu'il est impossible de savoir quelque chose de faux – si l'on peut *croire* que la Terre est plate, on ne peut pas le *savoir*. De même, à la réflexion, il nous paraît évidemment immoral de faire souffrir un être innocent en l'absence d'une bonne raison.

Les intuitions qui précèdent portent toutes sur des principes, sur des propositions générales. Mais d'autres portent sur des cas particuliers.

3- G. Bealer, « Intuition and the autonomy of philosophy », in M. R. DePaul et W. M. Ramsey (éd.), *Rethinking intuition: The psychology of intuition and its role in philosophical inquiry*, Rowman & Littlefield, p. 201–240, 1998 ; M. Huemer, *Ethical intuitionism*, Palgrave Macmillan, 2005.